

Réunion du 09 avril 2021

Présents : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme FOUCHÉ, MM.FLEURIEL, GARNIER, Mmes PEZOT, RODRIGUEZ, MM.POPRAWSKI, LAUNAY, Mme FLAIRE, M.MARTIN, Mme LUCAS

Excusés avec pouvoir : Mme RICOUX a donné pouvoir à M.LORMEAU, M.DUPONT a donné pouvoir à Mme FOUCHÉ, Mme CHARLES a donné pouvoir à Mme FOUCHÉ (2 pouvoirs autorisés car pandémie)

Secrétaires de Séance : Mmes Fouché et Rodriguez se proposent d'être toutes les deux secrétaires de séance.

- Mme Helleux demande à ajouter un point à l'ordre du jour : remboursement d'avance de frais.
Approuvé à l'unanimité.

- Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité

Remboursement d'avance de frais

Mme Helleux a acheté de la nourriture pour les pompiers lors de leur intervention sur un incendie rue du plant de la forge pour la somme de 53,83 €.

En délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le remboursement de cette somme à Madame Helleux.

Budget 2021

➤ Vote des taux d'imposition des taxes foncières pour 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée. Pour compenser à l'euro près la perte du produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du taux 2020 voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Le montant de la TFPB départementale transféré en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la commune. Un coefficient correcteur permet de neutraliser ces écarts en calculant un prélèvement sur les communes surcompensées.

Taux communal 2020 = 21,95 % + Taux départemental 2020 = 27,07 % soit un taux de 49,02 %

En délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 49,02 % pour 2021.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâtie pour 2021 à 33,63 % identique à 2020.

➤ Vote du budget général

Madame le Maire présente le budget de la commune et le budget du lotissement.

Mr Lormeau précise que la rue du Souchet avait été budgétisée dans sa grande majorité en 2020.

Il y a beaucoup de bâtiments communaux à entretenir. Cela représente beaucoup de maintenance, il faudra le faire en plusieurs fois, et les exploiter au maximum une fois rénovés.

Mme Rodriguez suggère que les passerelles dites de la Forge soient appelées : passerelles autour de la Forge.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement à la somme de 1 668 110,23 €

Section d'investissement à la somme de 745 792,01 €

Vote du Budget Lotissement « Les Chênes »

Le déficit fin 2020 s'élevait à 252 126,96 €

Un terrain a été vendu pour 24 675 €.

Le budget du lotissement présente un déficit de 227 451,96 €.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces 2 budgets.

Divers

➤ Madame Helleux

- Le recrutement d'un agent adjoint administratif a été effectué, la personne arrive le 20/04.
- La prolongation du Contrat Parcours Emploi Compétences est en cours. L'agent est tout à fait d'accord de se former.
- Il est aussi envisagé le recrutement d'un autre agent en contrat PEC à raison de 20H/semaine. Plusieurs candidatures sont déjà arrivées.
- Mme Fouché demande sa démission de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjoint à Monsieur le Sous-préfet pour raisons personnelles. Si celui-ci donne son accord, il faudra élire une nouvelle adjointe dans les 15 jours suivant cette acceptation

➤ Monsieur Lormeau

- Bon avancement des travaux de la rue du Souchet, bientôt finalisés
- Travaux de mises aux normes du secrétariat des musées
- Le prochain conseil communautaire aura lieu jeudi 15 avril à la salle des fêtes, à la fois en présentiel et en distanciel, pour cela on va se brancher sur la box du secrétariat des musées, on pourra réfléchir ensuite à créer une connexion wifi à la salle des fêtes.
 - Le marché étant reporté au 9 mai, nous verrons à ce moment-là pour l'installation de la borne électrique si utile ou pas
 - la tonte et l'entretien des espaces verts ont commencé
 - L'appartement de la rue du Moulin est presque terminé, la pose des fenêtres aura lieu semaine 16 ou 17, on pourra le louer dès le mois de juin, il faudra délibérer sur le montant loyer.
 - Il y a eu dégradation au niveau du centre aéré, une poignée a été tordue suite à une tentative d'intrusion
 - un partenariat a été créé avec l'école, la mairie va mettre à disposition des jardinières et des plants de légumes (tomates etc...) que les enfants vont cultiver, puis en juin, ces jardinières seront posées à divers endroits de la commune pour que les habitants puissent récolter les légumes. De la même manière le jardin au-dessus de l'ancienne école va être mis en permaculture et exploité par l'école
 - les berges de la Risle ne seront plus tondues à certains endroits, pour favoriser la biodiversité
 - Les locaux du terrain de foot sont en bon état, pas de gros travaux. Si un nouveau club de foot veut s'implanter, nous pouvons envisager de déménager La Poste pour les pauses méridiennes en leur louant le bas du logement de l'ancienne école
 - Suite à l'incendie rue du Plant de la Forge, un problème de pression de l'eau a été évoqué. La Société Eaux de Normandie a testé les 3 bouches incendie qui sont conformes. Les rapports de la société seront envoyés au SDI
- Pour information, 1/3 des poteaux à incendie sont contrôlés tous les ans, et toutes les bouches à incendie vont être repeintes en rouge (Ral 3000) pour plus de visibilité.

➤ Madame Fouché

- Rappelle que la section tennis du COA a demandé à ce qu'un nom soit donné aux deux courts de tennis extérieurs : Guy Souty, Président du COA de 1973 à 2000 et Marcel Marchand, membre fondateur en 1972 et vice-président en 2014. Elle souhaite que ce soit fait lors du 2^{ème} tournoi prévu fin juin début juillet si les conditions sanitaires le permettent.

Mme Rodriguez en profite pour rappeler la demande de Mr Yves Eon de rendre hommage à deux résistants qui empêchèrent le bombardement de la centrale EDF d'Aube par les alliés, Mrs Ernest Voyer et M Louis Bellanger. Mme Fouché dit qu'il faudra réfléchir à trouver deux lieux : la salle des fêtes et un autre endroit (petite place entre La forge et la centrale EDF, aire de jeux...)?

- La médiathèque sera fermée du 12 au 24 avril pour les vacances de printemps. En 2020 (année COVID), la fréquentation a été de 387 personnes, 68 emprunteurs actifs dont 52 habitants de la commune.
- Le marché est reporté au 9 mai, en espérant que la situation s'améliore, puis continuera le deuxième dimanche de chaque mois.
- Cérémonies du 8 mai : il faudra s'entendre avec Rai pour les horaires, même s'il est très probable que la cérémonie ressemble à celle du 11 novembre (quelques élus et le porte-drapeau).

➤ **Monsieur Garnier**

- Des jeunes de la commune escaladent les grillages du terrain de tennis pour récupérer les ballons, ils risquent de se blesser et d'esquinter la clôture.
- Il faudrait mettre des protections pour éviter que des cyclomoteurs ne passent dans les chemins de l'aire de jeux
- Dès les premières chaleurs, des enfants se sont baignés dans la Risle au niveau de la Grosse Forge malgré un arrêté municipal précisant que la baignade est interdite car dangereuse.

➤ **Madame Pezot** signale toujours des problèmes de stationnement aux logements collectifs. A-t-on eu ORNE HABITAT: pas encore.

- Monsieur Fleuriel dit que la situation s'est améliorée au niveau de la gestion des déchets depuis la visite du SMIRTOM auprès des habitants.
- Madame Helleux dit que c'est une zone à réhabiliter, et que pour le stationnement il faudra voir qui a la compétence.

➤ **Monsieur Martin** demande si on a des informations sur la voiture qui a brûlé route de Paris, apparemment suite à un accident ; on n'en sait pas plus

➤ **Madame Lucas**

- Les caves derrière les anciens logements ouvriers de la forge sont un véritable dépotoir ; il faudra voir à qui appartiennent ces caves et ce qu'on peut faire.
- Des motos viennent sur le terrain de pétanque et le dégradent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.